

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2022_ 0044

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NOISIEL (77186) DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT que l'Entreprise RVTP sise Ferme de la Motte Route de Melun 77580 COUTEVROULT, est titulaire du marché d'entretien de la voirie communale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise RVTP, sise Ferme de la Motte Route de Melun 77580 COUTEVROULT, est autorisée à assurer l'entretien des voiries communales sur l'ensemble du territoire de la Commune de Noisiel du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**.

ARTICLE 2 : La mise en place d'une déviation ou d'un alternat est autorisée pour les besoins du chantier. Elle sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. La circulation piétonne sera préservée pendant toute la durée des chantiers et à défaut une déviation piétonne devra être mis en place.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur le chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation et la protection des zones de chantier sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur, en particulier, en matière de sécurité du public.

ARTICLE 5 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à
-Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
-Madame le Directeur Général des services,
-Monsieur le Commissaire de Police du Val-Maubuée,
-Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers,

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022_

0044

Portant « Autorisation des travaux d'entretien de voirie sur l'ensemble du territoire de la commune de Noisiel (77186) du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 »(2)

- La Société RVTP,
- Art,
- RATP
- Le Service communication ,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Les services Techniques,
- Le service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 3/02/2022

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 07 FEV. 2022
Affiché en Mairie le 07 FEV. 2022
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 07 FEV. 2022
Notifié le 07 FEV. 2022

